

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 AVRIL 2025

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 29 avril 2025 à la salle du conseil de l'hôtel de ville au 2^e étage du 869, boul. Saint-Jean-Baptiste.

SONT PRÉSENTS :

Madame la mairesse Lise Michaud, Messieurs les conseillers Stéphane Roy, Tony Bolduc, Bernard Mallet et Martin Laplaine, sous la présidence de la mairesse Lise Michaud.

SONT AUSSI PRÉSENTS :

Me Pascal Cloutier, greffier adjoint qui prend note des délibérations.
Monsieur René Chalifoux, directeur général

SONT ABSENTS(ES) :

Madame Stéphanie Felx conseillère et Monsieur Philippe Drolet conseiller

2025-04-239 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par le conseiller Martin Laplaine et appuyé par le conseiller Bernard Mallet et est résolu:

- QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour avec le retrait du point suivant :
 - o 3.5. Autorisation de transfert budgétaire.

ADOPTÉE à l'unanimité

2025-04-240 APPUI. PROLONGEMENT DE LA RUE BATISCAN.

CONSIDÉRANT le projet de développement immobilier présenté par la société Habitations Michel Pitre inc.;

CONSIDÉRANT les consultations publiques du 14 novembre 2024, du 25 janvier 2025 et du 10 avril 2025;

CONSIDÉRANT que les plans déposés, datés du 6 avril 2025, respectent le Règlement de zonage 2022-1009;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Tony Bolduc et appuyé par le conseiller Bernard Mallet et est résolu:

- QUE ce Conseil donne son appui au projet présenté par la société Habitations Michel Pitre inc. concernant les lots 6 410 498 et 5 823 600 sous réserve du respect de toutes les normes applicables;
- QU'une entente concernant la cession des infrastructures publiques intervienne entre la société Habitations Michel Pitre inc. et la Ville de Mercier.

ADOPTÉE à l'unanimité

2025-04-241 ENGAGEMENT POUR LA CONSTRUCTION D'UNE ÉCOLE SECONDAIRE.

CONSIDÉRANT que le centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries (CSSDGS) a transmis une demande à la Ville de Mercier afin d'obtenir les terrains requis pour la construction d'une nouvelle école;

CONSIDÉRANT l'étude d'opportunité réalisée par la CSSDGS sous la gouverne de la Société québécoise des infrastructures (SQI), consignée dans le document intitulé *Construction d'une école secondaire secteur Montérégie-Ouest*, présenté à la direction générale et à la mairesse le

16 avril 2025, tel document concernant la construction d'une école secondaire de 1000 places-élèves à Mercier;

CONSIDÉRANT le site identifié;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Martin Laplaine et appuyé par le conseiller Tony Bolduc et est résolu:

- QUE ce Conseil confirme l'intérêt de la Ville de Mercier pour le site présenté et s'engage à participer et à collaborer à l'étude de faisabilité de cette option;
- QUE ce Conseil s'engage à inscrire une réserve foncière pour des fins institutionnelles sur les lots identifiés.

ADOPTÉE à l'unanimité

2025-04-242 OCTROI DE CONTRAT. DEMANDE DE SOUMISSIONS 2025-COM-01 - IMPRESSION DU BULLETIN MUNICIPAL.

CONSIDÉRANT les besoins de la Ville de Mercier pour l'impression du bulletin municipal Info-Mercier,

CONSIDÉRANT que le 19 mars 2025, la direction du greffe a procédé à une demande de soumissions par voie d'invitations écrites pour l'impression du bulletin municipal;

CONSIDÉRANT que deux soumissions ont été reçues, soit :

- | | |
|----------------------------------|---|
| - Imprimerie Multiplus inc. : | Option 1 an : 21 714.88 \$ à l'exclusion des taxes |
| | Option 3 ans : (Aucun prix soumis) |
| - pgvmedia / Polycopie GV inc. : | Option 1 an : 31 124.00 \$ à l'exclusion des taxes |
| | Option 3 ans : 93 372.00 \$ à l'exclusion des taxes |

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction des Communications, des Relations avec les citoyens et des Technologies de l'information;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Stéphane Roy et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et est résolu:

- QUE ce conseil octroie le contrat 2025-COM-01 pour l'impression du bulletin municipal à la société Imprimerie Multiplus inc. pour un montant de 21 714.88 \$ à l'exclusion des taxes (option 1 an);
- QUE cette dépense soit financée via le poste budgétaire 02-135-03-345.

ADOPTÉE à l'unanimité

2025-04-243 CONTRAT DE TRAVAIL - CONSEILLÈRE GÉNIE.

CONSIDÉRANT la vacance du poste de chef de division - génie depuis octobre 2024;

CONSIDÉRANT les besoins à la direction des Travaux publics et du Génie;

CONSIDÉRANT la suspension du comblement du poste de chef de division - génie pour la durée du contrat du poste de conseillère génie;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Bernard Mallet et appuyé par le conseiller Tony Bolduc et est résolu:

- DE prolonger le contrat de madame Paula Beltran à titre de conseillère génie du 18 avril 2025 au 24 décembre 2027;

- QUE ce Conseil délègue à monsieur René Chalifoux la signature du contrat de travail de madame Beltran.

ADOPTÉE à l'unanimité

2025-04-244 AVIS DE MOTION. RÈGLEMENT D'INTERDICTION PROVISOIRE.

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 29 et 30 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, c. C-47.1);

- Je, Tony Bolduc, conseiller municipal, donne avis de motion qu'un règlement d'interdiction provisoire sera adopté lors d'une séance ultérieure;
- De plus, je, Tony Bolduc, conseiller municipal, dépose et présente le projet dudit règlement;
- Toute personne peut en obtenir copie auprès du responsable de l'accès aux documents de la Ville.

La période d'intervention des membres du Conseil a eu lieu à 20 h 05.

La période de questions a eu lieu à 20 h 05.

2025-04-245 LEVÉE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par le conseiller Martin Laplaine et appuyé par le conseiller Bernard Mallet et est résolu:

- DE clore la séance à 20 h 05.

ADOPTÉE à l'unanimité